

Périmètre de CAEN

I - MODALITES D'INSCRIPTION

Le registre des inscriptions est ouvert du vendredi 1er octobre au vendredi 12 novembre 2021

1. Pour les enseignants relevant du périmètre de CAEN de l'académie de Normandie l'inscription s'effectue via le formulaire accessible au lien suivant :

https://w3.ac-rouen.fr/efformulaire/?data=DEC+InscriptionCAPPEI_caen

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'académie sur la page suivante :

<https://www.ac-normandie.fr/examens-et-certifications-personnels-d-enseignement-d-education-et-d-orientation-perimetre-de-caen-121887>

II - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Référence : Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (BOEN n°7 du 16 février 2017)

L'examen du CAPPEI est ouvert aux :

- Enseignants des 1^{er} et 2nd degrés de l'enseignement public titulaires ou contractuels en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ;
- Maîtres contractuels ou agréés à **titre définitif, ou** maîtres délégués des établissements d'enseignement privés sous contrat employés par **contrat à durée indéterminée**.

Les candidats se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des **troubles de la fonction visuelle** doivent justifier d'une première **compétence en braille** et outils numériques afférents préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant aux modules d'approfondissement pour les troubles de la fonction visuelle.

Les candidats se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des **troubles de la fonction auditive** doivent justifier du niveau A1 en langue des signes française (LSF).

III – CALENDRIER

Le **dossier support de l'épreuve 2** devra être envoyé par mail en format numérisé **en 1 seul fichier et en format PDF**, au plus tard le **mardi 26 avril 2022** à 17 heures à l'adresse dec-concours-caen@ac-normandie.fr.

Les épreuves seront organisées au cours du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire.